

Belfius Invest Opti Performer 01-2030



Une assurance placement de la Branche 23 structurée liée, via le fonds, à un produit dérivé sous-jacent émis par Belfius Financing Company SA, garanti par Belfius Banque SA.

Contrat d'assurance du type Branche 23

Document promotionnel octobre - novembre 2021

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ dont le remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale dépend des performances de Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E)

■ dont le paiement de la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des performances de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E)

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

■ sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

■ avec perte de capital considérable possible

■ d'une durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour

■ sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Caractéristiques principales – L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Opti Performer 01-2030 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Opti Performer 01-2030».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour** et court jusqu'au 08/01/2030.

Objectif d'investissement – Si, à la date finale du contrat, la valeur finale de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E) est supérieure ou égale à la valeur initiale, l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser la prime nette investie majorée d'une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E), avec une plus-value minimum de 45%, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques» à la dernière page de cette fiche produit.

Si, à la date finale du contrat, la valeur finale de l'indice sous-jacent est inférieure à sa valeur initiale, il sera de rembourser 145% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice, avec éventuellement une perte de capital. En cas de forte baisse de l'indice sous-jacent, une part importante de la prime nette investie pourrait être perdue.

Infos économiques¹

L'émergence du variant delta aura pesé sur l'activité économique au dernier trimestre, notamment aux États-Unis et en Chine. Toutefois, le Covid-19 n'interrompra pas la reprise mondiale, car la couverture vaccinale est déjà supérieure à 70 % dans de nombreux pays (par exemple, la zone euro, le Canada, la Chine). L'inflation mondiale reste élevée, mais nous prévoyons une baisse en 2022. C'est également le scénario que les banques centrales européenne et américaine ont en tête. En outre, le marché du travail n'a pas encore retrouvé les niveaux d'avant la crise, ce qui signifie que les augmentations de salaires seront limitées. La résilience de la reprise économique reste donc notre scénario central pour les mois à venir.

¹ Source: Belfius Banque – Stratégie d'investissement – septembre 2021

Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

Description de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E)

L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E) est composé d'entreprises établies dans 11 pays faisant partie de la zone euro: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal. Vous trouverez plus loin dans la fiche produit les entreprises reprises dans cet indice.

L'indice contient 30 valeurs dont le pourcentage de croissance de leur dividende par action est non négatif et qui sont sélectionnées sur la base du rapport dividende/bénéfice par action.

Les actions sont sélectionnées sur la base des données historiques des dividendes. Les actions avec le plus grand rendement sur dividende recevront le plus grand poids dans l'indice, sans que ces dividendes ne soient payés à l'investisseur. L'indice se compose cependant, pour près de la moitié, d'actions bancaires et d'assurances et quasi un tiers des actions de l'indice sont d'origine française (situation au 02 septembre 2020 – la composition de l'indice est révisée annuellement).

Il présente une allocation sectorielle et géographique diversifiée à travers la zone euro. Plusieurs facteurs majeurs soutiennent le cours des actions à dividendes élevés. D'une part, la distribution régulière de dividende témoigne souvent de la bonne santé de ces entreprises. D'autre part, un rendement de dividende élevé éveille l'intérêt des investisseurs, spécialement dans un contexte de taux historiquement bas, ce qui soutient les cours de ces entreprises. Cependant, la crise actuelle du Covid-19 incite plusieurs sociétés à réduire, reporter ou suspendre temporairement leurs versements de dividendes. Nul ne sait combien de temps durera cette situation. Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice.

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – octobre - novembre 2021

Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

À l'échéance finale (08/01/2030), deux scénarios sont possibles:

Valeur finale de l'indice (cours de clôture de l'indice 10 jours bancaires ouvrables avant l'échéance finale) **par rapport à la valeur initiale** (cours de clôture de l'indice au 14/12/2021).

■ Valeur finale plus grande ou égale à la valeur initiale

Niveau de remboursement à l'échéance finale ¹	(valeur finale/valeur initiale) x 100% de la prime nette investie avec un minimum de 145%
--	---

■ Valeur finale inférieure à la valeur initiale

Niveau de remboursement à l'échéance finale ¹	(valeur finale/valeur initiale) x 145% de la prime nette investie
--	---

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

Quelques exemples chiffrés²

EVOLUTION DE LA VALEUR FINALE DE L'INDICE PAR RAPPORT A SA VALEUR INITIALE	% DE REMBOURSEMENT DE LA PRIME NETTE INVESTIE A L'ECHEANCE FINALE ³	RENDEMENT ACTUARIEL NET ⁴
■ -50%	72,5% (145% de 50%) de la prime nette investie	-4,14%
■ -31,03%	100% (145% de 68,97%) de la prime nette investie	-0,24%
■ -10%	130,5% (145% de 90%) de la prime nette investie	3,10%
■ 0%	145% de la prime nette investie	4,46%
■ +10%	145% de la prime nette investie	4,46%
■ +40%	145% de la prime nette investie	4,46%

² Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

⁴ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (07/12/2021) jusqu'à la date de fin incluse (08/01/2030). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

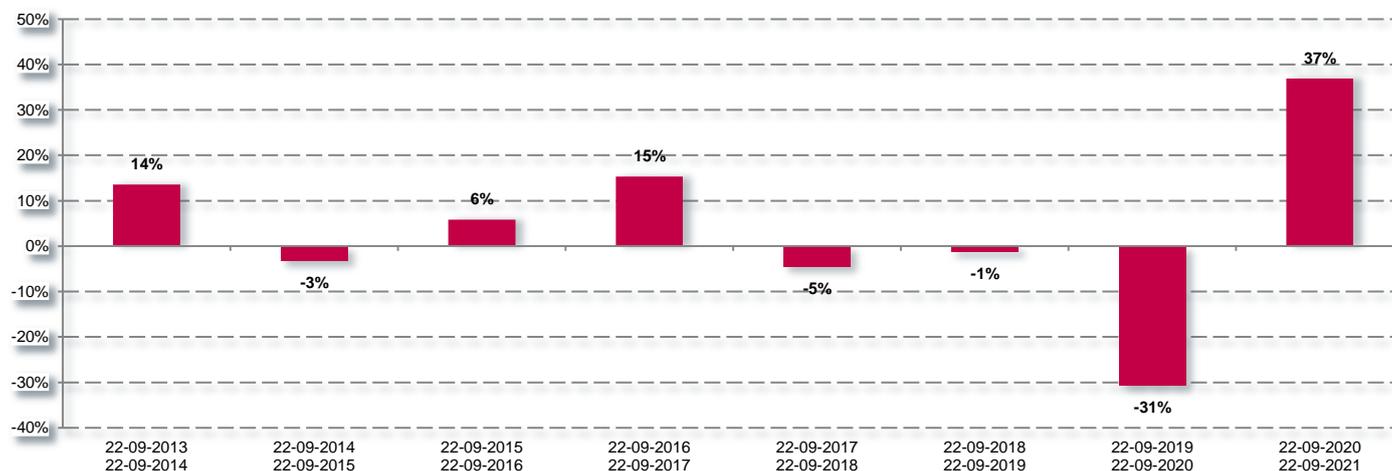
Si vous souhaitez plus d'informations sur les scénarios de performance, nous vous invitons à consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID)' https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6165KID_FR, qui contient des scénarios calculés sur base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat»).

Evolution de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E) sur 8 ans

Niveau de clôture au 22-09-2021: 1879,255



Source: Thomson Reuters Datastream – Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – octobre - novembre 2021

Composition de l'indice

Euro Stoxx Select Dividend 30
(SD3E) au 16-09-2021

Société	Secteur	Pays
AEGON	Insurance	NL
AGEAS	Insurance	BE
AHOLD DELHAIZE	Personal Care, Drug and Grocery Stores	NL
ALLIANZ	Insurance	DE
ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
AXA	Insurance	FR
BMW	Automobiles and Parts	DE
COVIVIO	Real Estate	FR
DEUTSCHE POST	Industrial Goods and Services	DE
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	Utilities	PT
EVONIK INDUSTRIES	Chemicals	DE
FORTUM	Utilities	FI
GECINA	Real Estate	FR
KESKO	Personal Care, Drug and Grocery Stores	FI
MUENCHENER RUECK	Insurance	DE
NN GROUP	Insurance	NL
NOKIAN RENKAAT	Automobiles and Parts	FI
OMV	Energy	AT
ORANGE	Telecommunications	FR
PORSCHE PREF	Automobiles and Parts	DE
POSTE ITALIANE	Insurance	IT
PROXIMUS	Telecommunications	BE
PUBLICIS GRP	Media	FR
SAMPO	Insurance	FI
SANOFI	Health Care	FR
SIEMENS	Industrial Goods and Services	DE
SNAM RETE GAS	Energy	IT
TAG IMMOBILIEN AG	Real Estate	DE
TELECOM ITALIA RNC	Telecommunications	IT
VOLKSWAGEN PREF	Automobiles and Parts	DE

Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SD3E>

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – octobre - novembre 2021

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 04/10/2021 au 30/11/2021 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 06/12/2021. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Agent d'assurances	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
Émetteur du produit dérivé sous-jacent	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA
Garant du produit dérivé sous-jacent	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings
Durée du contrat	8 ans, 1 mois et 1 jour, du 07/12/2021 au 08/01/2030
Stratégie d'investissement	Si, à la date finale du contrat, la valeur finale de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E) est supérieure ou égale à la valeur initiale, l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser la prime nette investie majorée d'une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E), avec une plus-value minimum de 45%. Si, à la date finale du contrat, la valeur finale de l'indice sous-jacent est inférieure à sa valeur initiale, il sera de rembourser 145% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice, avec éventuellement une perte de capital.
Valeur initiale et finale de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E)	Valeur initiale: cours de clôture le 14/12/2021. Valeur finale: cours de clôture de l'indice 10 jours bancaires ouvrables avant l'échéance finale. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SD3E
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe sur les opérations d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «Belfius Invest Opti Performer 01-2030» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou via Belfius Direct Net ou l'app Belfius Mobile.
Remboursement du capital	A l'échéance finale du contrat, le remboursement des primes nettes payées (versements nets – rachats) dépend des prestations de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 (SD3E) avec perte de capital considérable possible.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)(s) au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

COÛTS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Coûts liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' plus loin dans la fiche produit.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Coûts liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,57% de la valeur nominale du montant souscrit.
Frais récurrents	0,88% par an ou 7,10% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – octobre - novembre 2021

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Précompte mobilier:<ul style="list-style-type: none">- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).▪ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due.▪ Droits de succession / impôt de succession: les dispositions légales et réglementaires belges sont applicables. <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
DOCUMENTATION	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Opti Performer 01-2030» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID)▪ Le document «Information précontractuelle complémentaire»▪ Le règlement de gestion▪ Les conditions générales <p>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 25-05-2021 (le Notes Issuance Programme) sous lequel le produit dérivé sous-jacent est émis, ainsi que du premier supplément du 17-08-2021 et de tous les suppléments futurs éventuels, approuvés par la FSMA. L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.</p> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Opti Performer 07-2028».</p> <p>Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier ou votre chargé de relation, soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles (complaints@belfius.be).</p> <p>Pas satisfait(e) de la solution proposée? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles (negotiation@belfius.be).</p> <p>À défaut de solution, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).</p> <p>Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.</p> <p>Plus d'infos: belfius.be</p>

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – octobre - novembre 2021

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/categorieproduits



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans le contrat d'assurance-vie «Opti Performer 01-2030» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Opti Performer 01-2030»:

- un **risque de capital**: A la date finale du contrat, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement, étant donné que le remboursement dépend de l'évolution d'un indice sous-jacent. En cas de diminution significative de l'indice sous-jacent, une partie importante de la prime nette investie peut être perdue.
- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds «Opti Performer 01-2030». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction des paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.
- le **risque de durabilité**: le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur ou la performance des instruments financiers détenus dans le portefeuille du fonds. Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories:
 - Environnemental: des événements environnementaux peuvent créer des risques matériels pour les entreprises faisant partie du portefeuille du fonds. Ces événements peuvent par exemple provenir du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc.
 - Social: renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent l'impact qu'elles ont sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé, à la sécurité et aux risques relatifs aux conditions de travail en général ainsi qu'au respect du droit du travail et des droits humains relèvent de la dimension sociale.
 - Gouvernance: Ces aspects sont liés aux structures de gestion des entreprises telles que l'indépendance du conseil d'administration, les relations et la rémunération des travailleurs et le respect des obligations fiscales. Les risques liés à la gouvernance résultent souvent d'un défaut de surveillance ou d'incitation au niveau du management d'une entreprise à faire respecter les bonnes pratiques de gouvernance en son sein.

Le risque de durabilité peut être spécifique aux entreprises dont des parts sont détenues en portefeuille, en fonction de leurs activités et leurs pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Si un événement imprévu survient auprès d'une entreprise dans laquelle des parts sont détenues en portefeuille tel qu'une fraude fiscale, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance de l'entreprise. Le fait pour une entreprise d'intégrer les critères ESG dans sa stratégie permet de limiter son degré d'exposition au risque de durabilité.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur belfius.be/risques-investissements.

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Opti Performer 01-2030.

Conditions valables au 04/10/2021 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél.: 02/222 11 11 – IBAN: BE23 0529 0064 6991 – BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du 04/10/2021 au 30/11/2021 inclus (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.

Information précontractuelle complémentaire

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA - Tél. 02 286 76 11 - BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE72 0910 1224 0116
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11.

Belfius Invest Opti Performer 01-2030

Objectif document	Le présent document précise et complète les informations du document d'informations clés relatif au produit branche 23 Belfius Invest Opti Performer 01-2030. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ce document contient uniquement des informations légales obligatoires destinées à vous aider à comprendre les caractéristiques du produit.
Adhésion/ Souscription	<ul style="list-style-type: none">▪ Période de souscription: 04/10/2021 - 30/11/2021▪ Date de début du contrat: 07/12/2021
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Les primes nettes investies sont affectées à l'acquisition d'unités du fonds Belfius Invest Opti Performer 01-2030 et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds.▪ La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou via Belfius Direct Net ou l'app Belfius Mobile▪ La valeur des unités est déterminée le premier mardi suivant l'acceptation de la prime ou le mardi ouvrable bancaire après cette date.
Conversion du fonds d'investissement interne	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'application
Frais liés au contrat d'assurance	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas de frais d'entrée▪ Pas de frais de gestion▪ 1% frais de sortie▪ Les frais de gestion et les frais d'entrée au niveau du produit dérivé sous-jacent sont repris dans la valeur nette d'inventaire du produit dérivé
Prime	<ul style="list-style-type: none">▪ Prime unique de minimum 1.000 EUR (hors taxe). Tout versement net multiple de 1.000 EUR est possible au-dessus de ce montant minimum.▪ Le versement de primes complémentaires hors de la période de souscription n'est pas autorisé.
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none">▪ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.▪ Aucun avantage fiscal sur les primes versées.▪ Taxe de 2% sur chaque prime versée (personnes physiques).▪ Ce contrat d'assurance n'est pas soumis au précompte mobilier au moment du paiement des prestations en cas de vie après 8 ans ou en cas de décès. Un précompte mobilier (en octobre 2021, celui-ci s'élève à 30%) est dû en cas de paiement ou d'attribution en cas de vie au cours des 8 premières années.▪ Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat ou dus à l'occasion de son exécution sont à la charge du souscripteur ou du ou des bénéficiaires.▪ Les dispositions légales et réglementaires belges en matière de droits de succession ou impôt de succession sont applicables.▪ Les indications ci-dessus sont données à titre purement indicatif, sous réserve d'éventuels changements et/ou d'interprétation de la législation et de la réglementation fiscales belges.▪ Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons de consulter votre agence Belfius Banque.
Rachat	<p>Rachat partiel</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le rachat partiel est uniquement possible si à la suite du rachat partiel il subsiste encore au moins une unité dans le contrat. Le rachat partiel est effectué à la valeur du premier mardi suivant, diminuée des frais de sortie éventuels, et diminuée des taxes et impôts en vigueur. La valeur des unités est déterminée le premier mardi suivant la réception des documents de demande signés par Belfius Insurance SA, ou le premier mardi suivant ouvrable bancaire après cette date.▪ Le montant de chaque rachat partiel correspond aux unités acquises, multipliées par la valeur de chaque unité, à hauteur de ce rachat partiel. <p>Rachat total</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur résilie ses contrats avec paiement par Belfius Insurance SA de la valeur correspondant aux unités acquises, multipliée par la valeur de chaque unité dans Belfius Invest Opti Performer 01-2030 (diminuée des frais de sortie et un éventuel précompte mobilier).▪ Le rachat total est possible à tout moment par le dépôt dans une agence Belfius Banque d'un formulaire daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire a valeur de décompte et de quittance de règlement. Le contrat prend fin en cas de rachat total.
Information	<ul style="list-style-type: none">▪ Une fois par an, le souscripteur recevra la situation de son contrat reprenant le nombre d'unités, la valeur des unités et les mouvements éventuels de l'année écoulée.▪ La valeur des unités et le nombre d'unités sont disponibles via votre agence Belfius Banque.▪ Pour plus d'information, veuillez consulter le document d'informations clés, les conditions générales et le règlement de gestion disponibles gratuitement dans votre agence Belfius Banque ou sur respectivement https://www.belfius.be/imaqingservlet/GetDocument?src=digis&id=AWAT_6165KID_FR, https://www.belfius.be/imaqingservlet/GetDocument?src=digis&id=AWAT_6165AGVW_FR, https://www.belfius.be/imaqingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT_6165REGL_FR.▪ Il est important que les épargnants potentiels prennent connaissance de ces documents avant de signer un contrat.▪ Ce type de contrat est soumis au droit belge.